

Topographie

Le Togo demande le rattachement obligatoire des données au Réseau Géodésique National ^{P.2}

Assemblée nationale

Les députés modernisent le cadre légal de la microfinance ^{P.3}

Début de la chasse traditionnelle en pays Kabylé



Faure Gnassingbé ^{P.2}
réaffirme son attachement aux valeurs culturelles



Waraa

— LES VAINQUEURS —

HEBDOADAIRE TOGOLAIS D'INFORMATIONS ET D'ANALYSES N° 0552 du 12 Mars 2026 - Prix : 250 F CFA



JIF

La HAPLUCIA plaide ^{P.5}
pour une participation
active au développement



Chers usagers de la route, merci de prévoir exactement le montant équivalent à votre redevance afin de faciliter le passage au péage.

L'actualité continue sur le www.waraa.tg

Topographie

Le Togo demande le rattachement obligatoire des données au Réseau Géodésique National

Le gouvernement togolais renforce le cadre réglementaire encadrant les travaux topographiques sur l'ensemble du territoire. Dans un communiqué conjoint publié le 9 mars 2026, les ministères de l'Aménagement du territoire et des Finances ont annoncé l'obligation pour tous les travaux techniques de se rattacher désormais au Réseau Géodésique National.

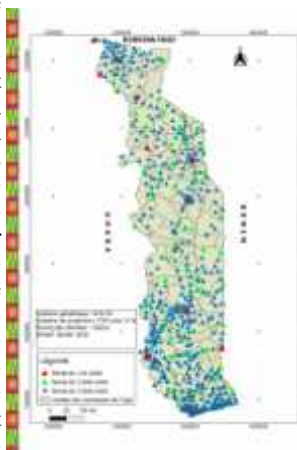
Cette mesure vise à améliorer la précision des données géographiques et à accélérer la modernisation des infrastructures

géospatiales du pays.

Selon les autorités, cette décision s'inscrit dans la dynamique de modernisation des infrastructures géodésiques nationales et dans la réforme du système d'information géographique. Dans ce cadre, le territoire togolais a été progressivement maillé par des bornes géodésiques et des repères de nivellement. Parallèlement, un réseau de stations CORS – stations de référence GNSS fonctionnant en continu – a été déployé afin de servir de base officielle pour le

positionnement et les mesures d'altitude.

Concrètement,



tous les acteurs intervenant dans les do-

maines de la cartographie, de la topographie, du cadastre, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire ou encore des infrastructures devront désormais rattacher leurs travaux à ces référentiels officiels. Les données produites en dehors de ce cadre pourraient être rejetées par les services techniques de l'État.

Le gouvernement précise que cette nouvelle obligation entrera en vigueur trois mois après la publication du communiqué. Ce délai transitoire doit permettre aux professionnels du

secteur d'adapter leurs équipements et leurs méthodes de travail aux nouvelles exigences techniques.

Les autorités annoncent par ailleurs la mise en place de contrôles techniques réguliers afin de veiller au respect de cette réglementation. Pour toute information complémentaire, les acteurs concernés sont invités à se rapprocher de la Direction Générale de l'Information Géographique et de la Cartographie.

Waraa

Début de la chasse traditionnelle en pays Kabyè Faure Gnassingbé réaffirme son attachement aux valeurs culturelles

Le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé a assisté à la danse marquant l'ouverture officielle de la chasse traditionnelle en pays Kabyè. C'était le lundi 9 mars 2026 à Pya Hodo dans

la préfecture de la Kozah. Pour la circonstance, le Président du Conseil était entouré de ministres et de plusieurs autres autorités politiques, administratives, militaires et traditionnelles.

Dans une ambiance rythmée de chants, les chasseurs venus de différentes localités de la préfecture de la Kozah, munis d'outils traditionnels, ont exhibé les produits de chasse.

A travers leurs prestations et des échanges de messages tirés des profondeurs du patrimoine culturel, ils ont célébré le courage, l'endurance et l'habileté des jeunes et adultes qui, fièrement, prennent part à cette par-

tie. Ils ont exprimé leur reconnaissance à Dieu et aux mânes des ancêtres pour l'abondance des récoltes et la cohésion sociale.

Fortement mobilisés, ces jeunes et

Suite à la p 4

WARAA
Les Vainqueurs

Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13 BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Pamphile S. NUMENYA

RÉDACTION
Ezi Akoma
Razak
Tchaa
Jack Nukunu

INFOGRAPHISTE
Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE
YANIDEL GROUPE

Tirage : 3.000 Exemplaires
Récupéré N° 0471/29/05/13/HAAC

Annonces et pubs
appelez le 90-02-52-45

Retrouvez
votre Journal
WARAA
Les Vainqueurs
chaque jeudi
dans les kiosques

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Assemblée nationale

Les députés modernisent le cadre légal de la microfinance

Les députés togolais ont adopté mardi 10 mars 2026, en première lecture, un projet de loi visant à réglementer et moderniser le secteur de la microfinance. Le texte a été approuvé à l'unanimité lors de la quatrième séance plénière de la première session extraordinaire de l'année, tenue au Palais de l'Assemblée nationale.

La séance était présidée par le président de l'Assemblée nationale, Komi Selom Klassou, en présence du ministre de l'Économie et des Finances, Essowé Georges Barcola.

Cette réforme intervient dans un contexte de forte expansion du secteur de la microfinance au Togo et dans l'espace de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle vise à renforcer le cadre juridique pour mieux encadrer les

institutions de microfinance, améliorer leur gouvernance et protéger davantage les épargnants.

Le projet de loi, aligné sur les normes communautaires et supervisé notamment par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest et la Commission bancaire de l'UMOA, prévoit un renforcement du contrôle et de la solidité financière des institutions du secteur.

Structuré en 174 articles répartis en dix titres, le texte définit les opérations autorisées et interdites, précise les conditions d'agrément des institutions de microfinance et renforce les règles de gouvernance interne. Il introduit également de nouvelles dispositions pour la protection des usagers, notamment la transparence des tarifs, l'encadrement des



comptes dormants et la mise en place de mécanismes de traitement des réclamations.

Le dispositif prévoit aussi des mesures d'intervention précoce pour prévenir les difficultés financières des institutions et garantir la sécurité des dépôts des épargnants. La loi ouvre par ailleurs la voie à l'encadrement de la finance islamique afin de diversifier l'offre de services financiers.

Lors des débats, le

président du groupe parlementaire majoritaire UNIR, Aklesso Atcholi, a souligné le rôle déterminant de la microfinance dans l'inclusion économique. Selon lui, protéger la confiance dans ce secteur revient à sécuriser l'épargne populaire et à consolider la stabilité sociale.

La réforme s'inscrit dans la vision du président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, qui place l'inclusion financière parmi les le-

viers de transformation économique et sociale.

Pour le gouvernement, la microfinance demeure un outil clé permettant aux petits commerçants, aux agriculteurs, aux artisans ainsi qu'aux femmes et aux jeunes entrepreneurs d'accéder au financement.

Le président de l'Assemblée nationale a estimé que l'adoption de ce texte constitue une étape importante dans la consolidation du système financier togolais, rappelant que les institutions de microfinance représentent souvent, pour de nombreux citoyens, la première porte d'entrée dans le système financier formel.

La Rédaction

Diplomatie

De nouveaux ambassadeurs au Togo

La dynamique de coopération entre le Togo et ses partenaires internationaux se poursuit avec l'accréditation de nouveaux représentants diplomatiques. Après la présentation, la veille, des lettres de créance par les ambassadeurs du Danemark, du Libéria et de la Palestine, ceux de l'Iran, du Burkina Faso, du Congo et de l'Autriche ont, à leur tour, officialisé leur prise de fonction ce 5 mars 2026.

À cette occasion, le Président de la République, Jean Lucien Kwassi Lanyo Savi de Tové, a reçu successivement les diplomates Ali Ghomshi (Iran), Da-



vid Kabré (Burkina Faso), Gaston Gakosso (Congo) et Jürgen Heissel (Autriche). Lors de leurs audiences respectives, les nouveaux ambassadeurs ont présenté les grandes priorités de leur mission et les axes de coopération qu'ils souhaitent développer avec le Togo afin de renforcer les liens

d'amitié et de partenariat entre leurs pays et Lomé.

L'ambassadeur de la République islamique d'Iran, Ali Ghomshi, a ainsi réaffirmé l'intérêt de son pays pour un renforcement du partenariat bilatéral, notamment dans des secteurs à fort potentiel économi-

que. Pour sa part, le représentant du Burkina Faso, David Kabré, a exprimé sa volonté de contribuer à l'approfondissement de la coopération entre Ouagadougou et Lomé, en particulier dans les domaines économique, logistique et sécuritaire. Les deux pays voisins entretiennent en effet des relations historiques et fraternelles, marquées par d'importants échanges humains et commerciaux. Le nouvel ambassadeur de la République du Congo, Gaston Gakosso, a de son côté mis en avant les perspectives de collaboration dans les secteurs du commerce et de l'investissement, soulignant les opportu-

nités de développement mutuel qu'offre ce partenariat. Enfin, l'ambassadeur d'Autriche, Jürgen Heissel, a indiqué vouloir concentrer ses efforts sur le renforcement des relations économiques et la promotion de partenariats entre les secteurs privés togolais et autrichien.

En accueillant ces nouveaux diplomates extraordinaires et plénipotentiaires, le Togo confirme son ouverture au monde et sa volonté de diversifier ses partenariats dans un contexte international en constante évolution.

WARAA

Télécommunication

L'Arcep serre la vis pour mieux protéger les consommateurs

Le secteur des télécommunications au Togo connaît une transformation progressive, portée par une régulation de plus en plus attentive aux droits des usagers. Depuis quelques années, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) multiplie les initiatives pour rendre les services mobiles plus équitables, plus transparents et plus accessibles.

En ce début d'année 2026, plusieurs nouvelles décisions viennent confirmer cette orientation. Longtemps, de nombreux abonnés perdaient leurs forfaits non consommés dès l'expiration de leur validité. D'autres voyaient leur carte SIM désactivée après quelques mois d'inactivité, avec le risque de perdre le crédit restant. Des situations jugées injustes par les consommateurs



et auxquelles le régulateur entend désormais mettre fin.

Des mesures concrètes contre les pertes de forfaits

Depuis l'annonce faite le 20 février 2026 par l'Arcep, les abonnés peuvent désormais récupérer leurs volumes de forfaits voix et internet non utilisés. Un délai conservatoire de 10 jours est accordé pour les offres dont la validité est inférieure ou égale à dix jours, et de 30 jours pour

celles dont la durée dépasse cette période.

Concrètement, les clients ne perdent plus automatiquement les volumes qu'ils ont payés. En cas de nouvelle souscription à la même offre, ils peuvent retrouver leur crédit non consommé.

Autre changement notable : la durée de vie des cartes SIM inactives est désormais portée de trois à six mois. Le crédit disponible sur le compte principal reste

maintenu tant que la carte demeure active. Une mesure particulièrement favorable aux utilisateurs occasionnels et aux populations vivant dans les zones rurales.

La réforme touche également la facturation de l'internet mobile. Celle-ci se fera désormais à l'octet, la plus petite unité de mesure. Cette décision vise à mettre fin aux approximations dans le décompte de la consommation de données. Pour les abonnés, cela signifie que le volume facturé correspondra exactement au volume utilisé, renforçant ainsi la transparence tarifaire.

Avec ces nouvelles dispositions, le Togo rejoint des pays comme la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso en matière de réglementation sur la validité des forfaits. Il devient toutefois le seul pays de la sous-région à adopter l'octet comme unité unique de facturation des données mobiles.

Une protection des usagers renforcée au fil des années.

La défense des consommateurs ne se limite pas à la gestion des forfaits. Le pays a également engagé des réformes pour réduire les coûts de communication à l'international.

Dans ce cadre, plusieurs accords bilatéraux ont été conclus afin de diminuer les frais d'itinérance. Depuis octobre 2024, un dispositif de free roaming est en place entre le Togo et le Ghana. Les appels reçus y sont gratuits pendant 30 jours, tandis que les tarifs pour les appels émis et l'utilisation d'internet sont fortement réduits.

Des accords similaires ont été signés avec la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Burkina Faso. Pour les commerçants, les étudiants ou encore les transporteurs qui circulent régulièrement dans l'espace de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), ces mesures représentent une économie significative.

Parallèlement, l'Arcep mène régulièrement des enquêtes nationales de satisfaction auprès des abonnés. La troisième édition, réalisée en juin 2024 avec la participation de plus de 15 000 consommateurs, a révélé une progression de sept points du taux de satisfaction globale par rapport à l'année précédente.

Contrôle des réseaux et sanctions possibles

La régulation passe aussi par le contrôle de la qualité des services. L'Arcep organise régulièrement des campagnes de mesures sur les réseaux 2G, 3G et 4G afin de vérifier leur conformité aux normes en vigueur.

Les résultats de ces évaluations sont rendus publics, ce qui pousse les opérateurs à améliorer leurs performances. Et lorsque des manquements sont constatés, le régulateur n'hésite pas à prendre des mesures correctives ou à appliquer des sanctions.

À travers cet ensemble de réformes, le Togo affiche clairement sa volonté de mieux encadrer le marché des télécommunications et de placer les intérêts des consommateurs au cœur de la régulation.

Waraa

Début de la chasse traditionnelle en pays Kabyè

Faure Gnassingbé réaffirme son attachement aux valeurs culturelles

Suite de la p 2

adultes ont salué la présence du Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé attaché à la promotion des valeurs culturelles de notre pays. Ils lui ont témoigné leur gratitude pour sa politique de paix, de sécurité et de valorisation de nos traditions.

Cette danse rituelle annonce le début effectif des activités de chasse pour une durée d'environ un mois, période



charnière entre la saison sèche et la saison pluvieuse. Elle marque généralement la fin des rites funéraires en pays kabyè. Ce rite court également à la formation sociale, au

renforcement de la solidarité et de l'esprit civique. Il a offert l'occasion aux chasseurs de réaffirmer leur adhésion aux valeurs culturelles du terroir.

Michel Tchadja

La HAPLUCIA plaide pour une participation active au développement

Au Togo, la Haute Autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA) devenue, la Haute Autorité pour la transparence, l'intégrité, de la vie publique et la lutte contre la Corruption (HATIC) ne manque plus la tradition : organiser autour du 8 mars, des conférences-débats en mettant l'accent sur le rôle des femmes dans la lutte contre la corruption et leur autonomisation.

La Journée internationale des droits de la femme, édition 2026 a été commémorée ce mardi 10 mars à Lomé autour du thème : « Droits, Justice, Action pour toutes les femmes et les filles ».

Aba Kimelabalou, président de la HATIC, a indiqué à l'ouverture des travaux que le thème choisi invite à réfléchir aux liens étroits entre les droits des femmes, la justice sociale et la lutte contre la corruption.

« Lorsque la corruption s'installe dans les institutions, elle fragilise l'accès équitable aux services publics essentiels tels que l'éducation, la santé, la justice ou encore les opportunités économiques. Et malheureusement, dans bien des cas, ce sont les femmes et les filles qui en subissent les conséquences les plus lourdes », a-t-il dit. Et d'ajouter, « La justice, deuxième pilier de notre thème, constitue un fondement essentiel pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Une justice accessible, impartiale et intégrée est une condition indispensable pour garantir la protection des droits des femmes. Là où la corruption gangrène le système judiciaire, la

justice devient fragile, et les femmes, souvent déjà vulnérables, peuvent se retrouver privées de re-

au CEG Tokoin Wuiti, la troisième communication, "Protection des droits de la femme dans

SASSABI-TCHANGAYE, directrice exécutive du Centre pyramide pour la paix et la gouvernance (C2PG).

L'occasion était pour les participants de discuter, partager les expériences, analyser et formuler des recommandations concrètes et opérationnelles en faveur d'une lutte contre la corruption qui prend en compte la dimension du genre et les réalités spécifiques auxquelles les femmes sont confrontées.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la mobilisation nationale du Togo pour renforcer le leadership des femmes et assurer leur participation au développement durable. Y étaient présents, des représentants d'institutions publiques, départements ministériels, collectivités territoriales, organisations de la société civile, l'Association Médias Togolais contre la corruption et le blanchissement (MéToCoB)...

Cécile S.



cours effectifs. À l'inverse, une justice forte, indépendante et transparente contribue à restaurer la confiance et à protéger les plus faibles (...) Cette exhortation résonne aujourd'hui comme un appel collectif à agir pour que chaque femme et chaque fille puisse vivre dans la dignité et l'équité », a déclaré Aba Kimelabalou.

Pour la HATIC, agir pour toutes les femmes et toutes les filles, c'est renforcer leur accès à l'éducation et à la formation, promouvoir leur participation à la prise de décision, garantir leur accès équitable à la justice, lutter contre toutes les formes de discrimination et de corruption qui entravent leur épanouissement.

Les échanges et réflexions se sont articulés autour de trois communications: " Insertion professionnelle des femmes et lutte contre la corruption ", animée par Mme Gnassingbé Moussouyém épse, du ministère des solidarités, du genre, de la famille et de la protection de l'enfance, la seconde communication, " Protection des droits de la fille en milieu éducatif et lutte contre la corruption", par Mme AKITI Afiwa Oretan, professeure d'enseignement général

le secteur informel et lutte contre la corruption", par Mme Chantal

Célébration du 08 mars 5000 femmes dotées d'actes de naissance

A l'occasion de la Journée internationale des droits de la femme, 5000 femmes issues des 39 préfectures du pays ont reçu des actes de naissance. L'objectif est de renforcer l'accès des femmes aux services administratifs et à favoriser leur participation à la vie économique et citoyenne.

La célébration qui a eu le 9 mars cette année au Togo, a réuni des femmes de différentes localités, ainsi que des représentants d'institutions publiques et de partenaires techniques et financiers. Les échanges étaient axés sur le thème : « Droits, justice et actions pour toutes les femmes et les filles ». Ils ont permis de faire le point sur les progrès réalisés dans la promotion des droits de la femme, tout en rappelant les défis qui subsistent. Les participantes ont également suivi un exposé consacré à l'accès à la justice pour les femmes et les filles, axé sur les enjeux, les obstacles et les perspectives. « Le thème retenu cette année rappelle l'importance de garantir non seulement la



reconnaissance des droits des femmes, mais surtout leur application effective », a indiqué Mme le ministre des solidarités, du genre, de la famille et de la protection de l'enfance, Martine Moni Sankaredja. « Les droits des femmes sont des droits humains. Investir dans les femmes et les filles est l'un des moyens les plus sûrs de rendre le monde meilleur », a souligné, Coumba Dieng Sow, représentante du système des Nations Unies.

Il faut relever que le Togo fait des efforts dans le domaine des droits de la femme. En effet, ces dernières années, plusieurs initiatives ont été engagées pour renforcer

la promotion et la protection des droits des femmes. Des réformes juridiques et des programmes d'appui ont notamment permis d'améliorer leur accès à l'éducation, aux services financiers, à la justice et aux instances de prise de décision. En outre, des actions sont menées pour lutter contre les violences basées sur le genre et promouvoir l'autonomisation économique des femmes à travers divers mécanismes d'accompagnement. Le pays est d'ailleurs classé 2^e en Afrique pour les droits économiques des femmes dans le rapport annuel de la Banque mondiale.

Engagement renforcé pour les droits des femmes en Afrique

L'appel de la CEDEAO

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, la présidente du Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Hadja Mémounatou Ibrahima, a lancé un appel à une mobilisation accrue en faveur de la promotion et de la protection des droits des femmes et des filles dans la région.

Dans une déclaration rendue publique le 8 mars 2026 à Abuja, la responsable de l'institution parlementaire régionale a rappelé la portée symbolique et politique de cette journée célébrée chaque année à travers le monde. Elle a souligné que l'édition 2026 est placée sous le thème

défini par l'Organisation des Nations unies : « Droits. Justice. Action. Pour toutes les femmes et filles ». Selon elle, ce thème constitue un appel clair aux États, aux institutions et aux sociétés à intensifier les actions concrètes en faveur de l'égalité entre les sexes et de la protection des droits fondamentaux des femmes.

La présidente du Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a également mis en lumière le rôle central des femmes dans la gouvernance, le développement économique, la consolidation de la paix et la vie communautaire dans l'espace ouest-africain. Leur contribution, a-



t-elle insisté, demeure indispensable au progrès et à la stabilité des pays de la région. Elle a par ailleurs plaidé pour un accès équitable des femmes et des filles à l'éducation, aux opportunités économiques ainsi qu'aux instances de prise de décision, considérant ces éléments comme

des leviers essentiels pour bâtir des sociétés plus justes et inclusives.

Évoquant le thème de la campagne mondiale « Donner pour recevoir », Hadja Mémounatou Ibrahima a rappelé qu'investir dans les femmes et les filles génère des retombées durables pour les familles, les communautés et les nations. Lorsque les

femmes disposent des mêmes chances et participent pleinement à la vie publique et économique, les sociétés deviennent plus fortes, plus inclusives et plus prospères, a-t-elle affirmé. À travers cette déclaration, le Parlement de la CEDEAO réaffirme sa volonté de promouvoir des politiques et des initiatives favorisant l'autonomisation des femmes, l'égalité des sexes et une gouvernance inclusive dans l'ensemble des États membres.

En ce 8 mars, la présidente du Parlement a également adressé ses vœux à toutes les femmes, saluant leur engagement et leur rôle déterminant dans la transformation et le développement des sociétés ouest-africaines.

La Rédaction

Droits des femmes

Faure Gnassingbé réaffirme son engagement à construire une société plus efficace

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes célébrée le 8 mars, le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, a réaffirmé la volonté des autorités togolaises de poursuivre la construction d'une société plus équitable, fondée sur l'égalité et le respect des droits des femmes. Dans un message adressé à la nation, le chef du gouvernement a souligné les progrès réalisés par le Togo en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, tout en rappelant que des efforts soutenus restent nécessaires face aux défis contemporains.

Selon lui, le pays poursuit sa transformation vers un modèle social dans lequel les femmes occupent pleinement leur place et bénéficient des mêmes opportunités que les hommes, que ce soit dans la vie économique, sociale ou politique. L'exécutif togolais entend ainsi maintenir une mobilisation constante afin d'améliorer durablement la condition féminine. Cette ambition s'inscrit dans une dynamique de réformes et



d'initiatives visant à renforcer l'autonomisation des femmes, à favoriser leur participation à l'économie nationale et à accroître leur présence dans les sphères de décision. Pour Faure Essozimna Gnassingbé, la promotion des droits des femmes ne relève pas seulement d'une exigence d'équité, mais constitue également un levier essentiel pour le développement du pays. Chaque avancée obtenue en faveur des femmes, a-t-il rappelé, représente un progrès pour l'ensemble de la société, tant sur le plan social qu'économique.

En cette Journée internationale des droits des femmes, le message des autorités togolaises se veut

à la fois un rappel des acquis enregistrés et un appel à poursuivre les efforts collectifs afin de bâtir une société plus inclusive, où l'égalité entre les femmes et les hommes devient une réalité tangible. « Notre pays poursuit sa marche vers une société plus juste, fondée sur l'égalité et le respect des droits des femmes. Face aux défis de notre temps, le Gouvernement togolais reste pleinement mobilisé pour améliorer durablement la condition de la femme. Car chaque progrès accompli pour les femmes est un progrès pour l'ensemble de la société », a déclaré le Président du Conseil.

PHARMACIES DE GARDE

Du 09 au 16 MARS 2026

PHARMACIE BON PASTEUR	91 43 44 84	44 Av. de la libération, en face de Brother Home
PHARMACIE 31EME ARRONDISSEMENT	96 32 97 71	Bd. du 13 Janvier, es de l'immeuble
PHARMACIE CRISTAL	70 44 40 18	Bd Felix Houphouët-Boigny face EPP BE-
AKLASSOU	92 95 99 55	Rue de l'ENTENTE
PHARMACIE KODJOMAKOPE	22 20 44 71	Avenue Dussou
PHARMACIE JUSTINE	96 80 09 31	291, Bd des Armées - Tokoin Habitat
PHARMACIE AGBEHIN (Gand)	70 20 00 00	Tokoin Ramco - Gbada 0, Av. de la
Libération des du PIR à WANGER		
PHARMACIE ST KISTO	96 80 09 64	Bd. de la Kara près du Bar TAMTAM
PHARMACIE NOTRE DAME	96 80 10 12	Rte de l'Aéroport entre la fore TOGO
2000 et l'Aéroport		
PHARMACIE LA PROSPERITE	96 80 09 91	Bd Eadéma entre l'immeuble EDA OBA
et la Direction Police Judiciaire (DPJ)		
PHARMACIE MADINA	91 18 33 33	WUITI en face de la cité de la CNSS à
côté de UTB Novissi		
PHARMACIE ST PIERRE	70 43 26 67	Sa boville Hédranawé. Boulevard
Héro	96 28 57 13	Rue Notre Dame de la Miséricorde
PHARMACIE DEO GRATIAS	98 25 04 86	Rue Santa ou, rés du marché
KEGUE DINGBLE	97 72 69 69	KEGUE, Zolobé non loin de la station
PHARMACIE PEUPLE	71 90 11 66	Ahaé - Kpota, Rue Carrefour Zombar,
NUKAFU 06 BP 61217 Lomé 06	70 34 65 65	ADAKPAME grand contournement,
PHARMACIE BA-AYETA	91 86 29 87	1688, Bd Mafakassa - Kpota en Face </td
NRI, ancienne station Quendo	91 86 29 87	ADIDOGOME Sovépié, bd du 30 Août,
PHARMACIE O GRAIN D'OR	96 80 09 14	Face Lycée Technique Adidogomé et
Grand Contournement, Lomé	99 73 39 32	Rte Lomé-Kpalimé, carrefour Apédoké-
PHARMACIE SEPOPO	97 77 69 59	Carrefour Sagbadé-Sémékonawé, en
roni point Sawéto non loin de la station Somenay	70 44 51 59	Adidogomé Yoké Agblégan, rue de la
PHARMACIE MAELYS	92 96 19 19	Ségés dans l'immeuble Mabiz Plaza
de NETADI	98 02 52 12	Route PATASSE - Loméngan - COEF
PHARMACIE BETHEL	96 80 09 10	Face Ecole Théologique ESTAO
Espe Orabank et Banque Atlantique	22 25 00 68	Station d'agblégan
PHARMACIE DES ECOLES	96 80 09 21	Rue Pavée d'Adidoké
rés du CEG, Route de Kpalimé	70 42 37 72	AGOE - Vapokisso
PHARMACIE EL-NISSI	96 80 10 11	Rue Sito, Totsi-Glenkomé non loin de
Gbonomé à 200 m de la station total d'Apédoké		
PHARMACIE HOSANNA	70 42 23 60	AvéC, Carrefour "SUN CITY" face à
face de la station service SANDOL	70 43 25 85	Sise à Amadshomé à côté de la Mai-
PHARMACIE MACHINIST	70 44 01 01	Carrefour Maison Blanche en allant à
panpa	22 25 91 65	Près de l' Auberge Sahara avant la
PHARMACIE GREENRX	70 49 96 55	Togitoké carrefour Hermann entre
non loin du pont Douane	70 90 19 60	AGOE-DIKAME, Bernard copé après
PHARMACIE MATHILDA	92 61 66 08	Derrière le marché d'agblé zongo
PHARMACIE EL-SHADAÏ	70 45 98 58	ADETIKOPE, Rte Nationale N°1 près
PHARMACIE ENOUILLI	93 70 48 12	DAME, rte de la Nationale No 1 avant
PHARMACIE LE GALLEN	22 50 24 47	AGOE Dérékpé
PHARMACIE DES ROSES	22 25 34 43	Située à Agblé Assyèyé du côté ouest
PHARMACIE BETANIA	70 70 98 98	Agblé Trokossimé du carrefour cam
la salle des témoins de Jehovah		
PHARMACIE VOLONTAS DEI	98 85 89 07	AGOE Logopé non loin de face de Loisirs BKS 2
Tanden bar Sun City	70 42 80 80	Près du Lycée Sangra
PHARMACIE EL-SHAMMAH	91 83 87 83	AGOE-Nangite à côté de la station T-Oil
son des Jeunes	93 33 92 05	AGOE-NYVE / Aïomne carrefour Amadanta
PHARMACIE NOTRE DAME DE LOURDES	92 01 11 00	Kémé Agbléponou, non loin du chéreau
"Deux Lions" en face de STAM		
PHARMACIE LA GRACE	98 26 36 00	Marché de Lé bassetto, à côté de la
Station SUN AGIP Agblé	70 74 22 22	SOGBOSSITO, en face de la station
PHARMACIE ZONGO	99 27 36 36	Face Lycée publique de Baguida sur la
Orabank et la station Sandol Togitoké	90 01 90 29	Près de la maison Bateau Baguida
PHARMACIE LIDDY	70 45 70 14	Q. Bobokope / Kpogan Non loin du
la station CAP en face du Camp de tir	90 41 34 02	Djable, sur la route d'ablatavé, non loin
PHARMACIE ZILIDJI	96 98 15 15	Aveta face au marché d'Aveta
du bar Sous l'Antenne		
PHARMACIE REGINA PACIS		
le bar Sous l'Antenne		
PHARMACIE KOBOTO		
le édé Davé en face de la Station Sandol		
PHARMACIE EXCELLENCE		
PHARMACIE ALURCOLE		
PHARMACIE ALURCOLE		
GP à 50m de l'EPP du cam GP		
PHARMACIE ESPACE VIE		
PHARMACIE SANGUERA		
PHARMACIE SAGBIBA		
PHARMACIE LA SHEKINAH		
PHARMACIE NELLO		
d'eau, sur la voie de Ségé à Sangueria		
PHARMACIE A DIEU LA GLOIRE		
Poste, sur l'entouré de Kpogan		
PHARMACIE OBSERVANCE		
Total Energies à côté du Cam BIR		
PHARMACIE HYGEA		
re d'Épémé		
PHARMACIE VERSEAU		
PHARMACIE LA FLAMME DAMOUR		
cinéma Zolobé et le moulin de Kpogan		
PHARMACIE AJP-Abolave		
de de l'Institut Scolaire le Souverain		
PHARMACIE Helene		



ASSURANCE MALADIE
UNIVERSELLE | AMU INAM

8220

devient un
numéro vert

- Informations
- Conseils
- Réclamations
- Plaintes

Contactez-nous



8220

Appels désormais gratuits

INAM, toujours à votre écoute !



Soyez **vigilants**, ne vous faites pas avoir !

Pour toute vente aux enchères,
l'OTR ne vous demandera **jamais**



- de vous inscrire via **WhatsApp**,
- de payer des frais via **mobile money (Mixx ou Moov money)**



8201

POUR TOUTES
INFORMATIONS



Office Togolais des Recettes - OTR

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

